



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 8212

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mauvaise position des établissements d'enseignement supérieur français dans les classements internationaux. Dans le classement dit de Shanghai, le premier établissement français, l'université de Paris-VI, n'est que 65e et l'École normale supérieure n'est que 93e. Même si la méthodologie de ce classement n'est pas exempte de faiblesse, cela porte un coup au rayonnement international de notre enseignement supérieur. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en oeuvre pour que les établissements d'enseignement supérieur français puissent être mieux positionnés dans les classements internationaux. - Question transmise à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le classement des établissements d'enseignement supérieur réalisé par l'université Jia Tong de Shanghai est fondé essentiellement sur la recherche puisque cinq des six indicateurs retenus lui sont directement liés. Il accorde en outre un poids important à la taille de l'établissement. Du fait de ces caractéristiques, ce classement pénalise les établissements français et révèle les particularités de la France en matière d'enseignement supérieur et de recherche, à savoir : la coexistence de deux systèmes éducatifs parallèles (universités et écoles) ; l'existence d'établissements à faibles effectifs (notamment les écoles) ; l'existence d'un nombre considérable d'EPST et EPIC, associés à des degrés variables avec les universités et les écoles, dont la visibilité internationale peut être supérieure à celles-ci (cf. par exemple le classement <http://www.webometrics.info/>), alors que les laboratoires sont le plus souvent communs. Il est vrai dans ces conditions que le haut niveau de la recherche scientifique française, dont témoigne clairement le nombre de prix Nobel et de médailles Fields, ne se retrouve pas dans la position décevante de nos établissements dans le classement de Shanghai. Le mouvement de fédération, voire même de fusion, entre établissements, engagé à l'occasion de la loi sur la recherche, devrait permettre une meilleure visibilité du dispositif français. Ainsi, les simulations réalisées sur les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), récemment créés, révèlent que leur positionnement dans le classement de Shanghai devrait être beaucoup plus favorable que celui des universités et écoles qu'ils regroupent. Par ailleurs, l'observatoire des sciences et des techniques (OST) travaille avec l'éditeur de la base, Thomson Scientific, en partenariat avec l'ensemble des institutions de recherche concernées, à une amélioration du traitement des adresses françaises présentes dans le Web of Science, qui est la base bibliographique de référence. Enfin, la France participe avec ses partenaires européens à l'élaboration d'un système de typologie et de classement des établissements d'enseignement supérieur qui tienne compte des spécificités européennes, et qui soit par ailleurs mieux adapté au niveau licence que ne l'est le classement de Shanghai, très orienté recherche, et donc plus pertinent au niveau doctoral et postdoctoral.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8212

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6453

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7854